

PR. AHMED HENNI

Considérations sur le taux de profit

Monopoles et segmentation

L'étude qui suit s'appuie sur les tableaux économiques d'ensemble publiés par l'ONS et concernant les années 1974 à 1987. Cette période est suffisamment longue pour étudier le mouvement de l'excédent net des activités en rapport à leur consommation de capital. Il est certain que ni l'excédent net recensé ni les consommations en capital constant ne reflètent exactement la réalité. Cependant, à méthodes de saisie inchangées, les chiffres publiés peuvent renseigner sur des tendances réelles.

Quelles sont ces tendances ? Tel est le but de l'étude. Les premières conclusions laissent apparaître :

1- Qu'il n'y a pas de mouvement de capital d'une branche à l'autre, ce qui entraîne un cloisonnement des taux de profit qui, dès lors, évoluent indépendamment les uns des autres. Bref, les branches se caractérisent par un fort degré de fermeture.

2- Le calcul sur l'année 1987 est fait pour tester s'il y a retournement ou non de tendance après 1986. Ce retournement n'est ni évident ni général, le taux de profit continuant de croître dans certaines branches.

3- La différence secteur public-secteur privé est nettement perceptible par branches et en tendance.

Nous avons choisi cinq branches que nous avons estimé être significatives :

- Agriculture
- ISMME
- B.T.P
- Chimie et plastiques
- Textiles
- Cuirs et chaussures

- Disparité et segmentation du taux de profit :

Les calculs concernent 1974, année de mise en route d'un certain nombre significatif d'unités de production du secteur public qui ne pouvaient qu'être déficitaires, puis 1984, soit dix ans plus tard, année où l'on estime que ces unités ont atteint un rythme de croisière "normal",

puis, enfin, 1987, soit le lendemain de la crise nationale des paiements. Le rapport calculé est celui mettant en relation l'excédent net d'exploitation au capital consommé. Des réserves peuvent être émises sur ce type de rapport. Il reste, cependant, que sa pertinence reste probante en matière de tendance du rendement du capital productif.

TAUX D'EXCEDENT NET PAR RAPPORT AU CAPITAL CONSOMME (%)

	1974		1984		1987	
	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé
Agriculture	2,98	298	- 12,6	329	- 16,9	316
I.S.M.M.E	- 20,6	41,2	24,0	23,9	9,2	44,4
B.T.P	- 18,2	37,3	11,3	42,9	32,7	41,7
Chimie	12,1	18,3	- 14,7	36,9	- 17,5	20,2
Textile	- 45,1	8,6	21,0	16,7	- 13,9	26,5
Cuire	- 5,6	14,2	22,7	22,0	11,8	32,1
Ensemble de l'économie	80,3	113	60,3	125	30,3	134

On constate qu'il n'y a aucun semblant de péréquation entre les branches que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé. Bien entendu, le taux calculé pour l'agriculture n'est pas significatif car il exclut, certainement, dans les consommations productives, le prix du capital foncier et ne tient pas compte des subventions importantes incluses dans ces consommations. Cependant, on voit bien comment, par exemple, un bas prix du tracteur, s'il entraîne le taux de profit des ISMME publiques vers le bas peut, en même temps, provoquer l'apparition d'un rapport élevé dans l'agriculture.

L'absence de péréquation, si elle est nettement visible dans le secteur public et entraîne une disparité totale des taux de profit, semble moins accentuée dans le secteur privé. Dans ce dernier, les taux ont tendance, au bout de la période, à converger dans une fourchette de 30 à 40 %, indiquant un rattrapage vers le haut plus que vers le bas marquant ainsi un probable degré élevé de fermeture.

- Evolution d'ensemble :

Pour l'ensemble des activités, hydrocarbures compris, le secteur public enregistre un net fléchissement de son rendement passant d'un taux d'excédent net de 80 % en 1974 à 60 % en 1984 pour finir à 30 % en 1987. Dans le même temps, le secteur privé dégage un taux de 113 % en 1974 près de 125 % en 1984 et enfin de 134 % en 1987, indiquant que, dans son ensemble, la crise de paiements de 1986 n'a pas, à court terme, compromis son rendement. Bien entendu, le taux d'excédent étant calculé sur les consommations productives, et, celles-ci étant importées, le jeu combiné du taux de change et des prix internes (auxquels est vendue la production finale) introduit un élément explicatif dont, ici, il ne sera pas tenu compte. De la même manière, le défaut de saisie des consommations productives du secteur privé entraîne une surévaluation du taux d'excédent. Mais ce biais n'incombe pas aux statisticiens. Il relève du comportement des déclarants qui, lui non plus, ne sera pas pris en compte dans cette étude.

- Agriculture :

Les chiffres indiquent une détérioration continue du rendement financier de l'agriculture publique : + 2,8 % de taux d'excédent en 1974, puis -12,6 % en 1984 et , enfin, - 16,9 % en 1987. Parallèlement, l'agriculture privée enregistre un fort taux d'excédent en hausse entre 1974 et 1984 puis fléchissant légèrement après 1986.

- Industries métallurgiques et mécaniques :

Le secteur public en voie de constitution est déficitaire en 1974 (-20,5 %) puis rejoint le secteur privé en 1984 (+ 24 % de taux d'excédent) pour, ensuite, enregistrer une baisse de rentabilité après 1986 (9,2 % en 1987) alors que le secteur privé retrouve, en 1987, son niveau de rendement de 1974. Dans ce cas, on a l'impression que le secteur public ascendant (1974-1984) arrive à compromettre sérieusement le taux d'excédent privé (qui passe de 41,2 % à 23,9 %) pour, ensuite, subir de plein fouet les effets de la crise de 1986 et permettre au secteur privé de reconstituer son taux d'excédent.

- Bâtiment et travaux publics :

Le secteur public enregistre une hausse continue de son taux d'excédent (- 18 % en 1974, +11,3 % en 1984 et 32,7 % en 1987). Ces performances ne semblent pas être partagées par le secteur privé dont le taux d'excédent stagne pratiquement sur la période (37,3 % en 1974, 42,9 % en 1984 et 41,7 % en 1987). Cette stagnation et l'alignement des taux publics et privés, qui ont tendance à converger, semblent indiquer un fort degré d'ouverture de la branche et une concurrence certaine. Cette branche peut, dans ces conditions, être indicative de la rentabilité moyenne du capital en Algérie. Bien entendu, il faudra redresser une telle rentabilité par la prise en compte des subventions incluses dans les matériaux de construction, ce qui aboutira à une révision à la baisse du taux d'excédent.

- Chimie et plastiques :

Contraste significatif entre un secteur public dominé par la chimie et déficitaire et un secteur privé, dominé par la transformation plastique, et dégageant des rendements positifs, mais, somme toute, inférieurs aux autres branches. Après avoir enregistré 37 % de taux d'excédent en 1984, soit 18 points de plus en 10 ans, le secteur privé semble, dans cette branche, avoir connu un sévère retournement de tendance et son rendement chute à 20 % en 1987, perdant ainsi en trois ans ce qu'il avait gagné en dix ans.

Cette baisse ne s'explique pas seulement par les effets de 1986 mais semblerait provenir ici d'un développement des capacités concurrentielles du secteur public dans certains produits de grande consommation (eau de javel, plastiques, etc...). Ceci n'a pas empêché le secteur public de cette branche d'être la lanterne rouge en matière de rentabilité (-17,5 % de taux d'excédent en 1987).

- Textiles :

Si le secteur privé enregistre un accroissement continu de son taux d'excédent (8,6 % en 1974 puis 16,7 % en 1984 et enfin 26,5 % en 1987), le secteur public, lanterne rouge avec - 45 % de taux d'excédent en 1974, améliore nettement ses taux d'excédent entre 1974 et 1984, réalisant même des performances supérieures aux autres branches publiques (+ 60 points de gain en dix ans et un taux d'excédent de 21 % en 1984). Il semble cependant être le plus durement touché entre 1984 et 1987, enregistrant, contrairement aux autres branches du secteur public, une baisse de plus de 30 points en trois ans (- 14 % de taux d'excédent en 1987). Le développement, depuis lors, de la confection publique a pu modifier ces données.

- Cuirs et chaussures

Secteur privé avec une hausse continue du taux d'excédent (32 % en 1987 contre 14 % en 1974) ; secteur public en amélioration de 1974 à 1984 (+ 26 points) et chute de 11 points entre 1984 et 1987. Même phénomène, mais plus atténué, que pour d'autres branches du secteur public. Cette atténuation semble, comme ailleurs, due au fait que cette branche dirige une bonne partie de sa production vers la consommation finale. Cependant, si cela a permis une convergence des taux d'excédent public et privé en 1984 (22 % chacun), la crise de 1986 a mis en lumière l'extrême vulnérabilité du secteur public.

- Secteur public et secteur privé :

Les mouvements des taux d'excédent semblent être beaucoup plus réguliers dans le secteur privé que dans le secteur public. Ceci démontre que le secteur privé améliore, en général, de manière continue sa rentabilité et est très peu sensible à la conjoncture. Par contre, le secteur public connaît souvent des retournements de situation qui, parfois, surviennent soudainement et de manière assez brutale (cas du textile notamment).

L'explication peut provenir du manque de flexibilité du secteur public face aux aléas de la conjoncture. Cette rigidité, gravement préjudiciable à la régularité de l'excédent, semble être due à plusieurs facteurs :

- Rigidité dans l'application de la réglementation sociale au sein du secteur public ;
- Rigidité du capital fixe de par son importance et de par son usage défini une bonne fois pour toutes ;
- Sensibilité extrême aux effets des accords nationaux en matière de coûts sociaux ;
- Rigidité dans l'approvisionnement qui dépend exclusivement de la gestion par l'Etat de l'encaisse devises du pays.

Il est clair que, de par leur capital fixe plus réduit et de par la possibilité légale d'importer leurs inputs sans paiement, les petites unités privées disposent d'un volant plus grand de flexibilité. Lorsque les unités publiques ont vu leurs approvisionnements réduits en 1986 et suivantes, les unités privées pouvaient toujours recourir aux importations sans paiement et, de ce fait, atténuer les effets de la crise.

D'un autre côté, le secteur privé produit, en général, pour la consommation finale alors que le secteur public reste handicapé par ses productions de semi-produits (chimie, textile, cuirs, etc.). Là, où l'industrie est homogène (BTP) et où seul l'effet de taille joue, nous avons constaté que, au bout de 15 ans, les deux secteurs convergeaient en matière de taux d'excédent. Là, également, où le secteur public s'est engagé dans la production vers la consommation finale (chaussures, BTP bien sûr, confection, etc.), les résultats semblent lui assurer une plus grande régularité dans le mouvement des taux d'excédent, régularité qui reste, cependant, entravée par les rigidités évoquées ci-dessus (absence d'importations sans paiement, etc...).

- Classements :

Entre 1974 et 1987, de sérieux reclassements s'opèrent. Ils sont plus significatifs dans le secteur public que dans le secteur privé.

CLASSEMENT DES BRANCHES PAR ORDRE DE
TAUX D'EXCEDENT

	Secteur public		Secteur privé	
	1974	1987	1974	1987
- ISMME	4	3	1	1
- B.T.P	3	1	2	2
- Chimie	1	5	3	5
- Textile	5	4	5	4
- Cuirs	2	2	4	3

Si l'on note une recomposition totale de la hiérarchie des branches du secteur public, on observe par contre une relative stabilité de la hiérarchie des branches du secteur privé. Ce sont les branches du secteur public qui travaillent le plus pour la consommation finale qui améliorent leur rentabilité, le B.T.P qui, pratiquement, ne fait que cela, devenant premier en 1987, les cuirs et chaussures se maintenant en deuxième position. Par contre, la chimie, passe lanterne rouge subissant aussi bien l'effet de son éloignement des consommations finales que l'effet d'attitudes subventionnistes vis-à-vis de l'agriculture et autres secteurs. Cependant, c'est le cas aussi du plastique privé qui passe, également, lanterne rouge en 1987. En contrepoint, la stabilité des ISMME privées et du B.T.P privé est remarquable.

CONCLUSION

1- Les facteurs de rentabilité semblent donc être liés :

a) au degré de rapprochement des marchés de la consommation finale. La modification du régime des prix en 1989 aura donc eu, certainement, des effets importants que nous mesurerons dans une prochaine étude ;

b) au degré de flexibilité face à l'importation d'inputs ;

c) à la souplesse plus ou moins grande des relations de partenariat au sein de l'entreprise.

2- Les branches concurrentielles ont des taux d'excédent convergents à long terme et la nature juridique du capital semble y être un facteur neutre.

3- L'ensemble des branches du secteur privé semble converger vers un taux moyen de profit à long terme, taux en hausse, ce qui indique un degré de fermeture élevé et, en même temps, la disparition progressive des éléments différentiels de profits.